

Compte rendu du Conseil de Quartier de la Mare à la Veuve – la Remise à Jorelle *Jeudi 27 mars 2025*

Vous trouverez sur le site le support de présentation du conseil de quartier concernant le déroulé.

Partie 1 : Budget 2025

Avec une réduction de la dette de 5 millions d'euros, la municipalité est sur une trajectoire financière vertueuse, permettant de rétablir la capacité de désendettement, d'investissement et d'autofinancement pour préparer l'avenir, et améliorer concrètement le cadre de vie des Bondynois. L'épargne nette est redevenue positive, une première depuis 2013. Ce sont 6 millions d'euros qui vont permettre de financer des projets sans avoir à emprunter.

1. D'où viennent les presque 1 millions d'euros de recettes prévisionnelles supplémentaires ?

Il s'agit de prévisions basées sur l'année précédente, au regard de plusieurs sources de recettes (dotations de l'Etat, tarifs municipaux ou encore collecte des amendes). Il faut également inclure les recherches de subventions et financement d'organisations diverses (département, région...), qui représentent des recettes non négligeables. La municipalité applique autant que possible la règle des 30% de cofinancement pour ses projets en investissement. Cette prévision de 1 millions de recettes supplémentaires se base donc sur toutes ces données.

2. Les recettes des PV reviennent ils à 100% pour la commune ?

Non, l'Etat nous donne chaque année un montant mais sans donner la règle de calcul, donc on ne sait pas exactement la part qui revient à la Municipalité. La Ville n'en perçoit pas la totalité. La réglementation sur le stationnement sert avant tout à améliorer le cadre de vie et retrouver une capacité de stationnement.

3. Cette trajectoire financière va-t-elle se faire sans augmenter les impôts ?

Tout à fait, nous n'augmenterons pas la taxe foncière c'est un engagement que nous avons pris en début de mandat, et que nous tiendrons. Les taux d'impôts communaux n'ont jamais été augmentés depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité en 2020.

4. Le budget de la ville est rendu public ?

Les comptes administratifs sont publiés sur le [site de la ville](#) c'est une obligation légale, avec une historique pour chaque année.

Partie 2 : Les transformations du quartier

5. Le parking de la gare situé près de l'agence France Travail à la gare sera-t-il remis en place ?

L'ancien parking en face du T4 près de l'agence France Travail laissera place à la nouvelle station de métro. En effet, le parking a été partiellement affecté par les travaux liés au projet Grand Paris Express. Ces travaux ont débuté à l'automne 2021 avec des préparatifs et se sont poursuivis avec diverses étapes, notamment le terrassement de la zone d'emprise de l'ancien parking entre février et mai 2023.

La Municipalité travaille actuellement avec Indigo pour reconstituer une partie des places de stationnement sur les niveaux supérieurs de la gare, cela devrait offrir aux usagers une alternative pour le stationnement une fois les travaux avancés.

6. La Ville a-t-elle un regard sur les commerces qui vont s'installer en pied d'immeuble de la nouvelle résidence de La Sablière ?

Le droit commercial est un droit privé, la Municipalité n'a donc pas la main sur les projets de commerces. Elle peut cependant intervenir en début de projet et donner un avis sur les porteurs de projet, mais une fois le commerce ouvert, il est difficile d'avoir un regard. Concernant La Sablière, nous avons négocié pour qu'il y ait des services et commerces de proximité. Il y aura une crèche, un cabinet médical de type Maison de Santé, ainsi que des commerces de proximité.

7. Qu'en est-il de la passerelle de la gare qui est fermée pour les travaux ?

Monsieur le Maire fera le point avec la société en 2025 pour la réouverture de la passerelle cette année. Il est prévu dans le contrat (Dossier de Consultation des Entreprises – DCE) avec la société qu'elle prenne en charge la réparation et la réfection de la passerelle. Si la SGP n'en a pas l'usage pour la réalisation des travaux, elle sera réouverte pour les bondynois. Dans tous les cas, si besoin, la réhabilitation sera financée par la société.

8. Qu'en est-il du Pont Jules Ferry ?

Est Ensemble a lancé une étude auprès d'INGEROP. Les résultats de l'étude seront bientôt connus. Il faudra sûrement passer par une démolition-reconstruction pour livrer en même temps que la gare et la ligne 15.

9. Sous quelles rues va passer le tunnelier du métro ?

Il passera principalement sous l'Avenue de Rosny
Le début du creusement du tunnel aura lieu entre 2027 et 2029.

10. La destruction des bâtiments dans la zone Marcel Dassault a créé des nuisances sonores car il faisait écran avec l'autoroute à proximité.

Effectivement le centre de maintenance faisait écran avec l'autoroute côté Rosny-sous-Bois, ce qui pourrait expliquer les nuisances sonores actuelles. Les bâtiments vont être reconstruits ultérieurement pour remplacer les anciens.

11. Y aura-t-il des travaux la nuit dans le cadre de cette reconstruction ?

Le maire ne peut pas apporter de réponse sur ce sujet, mais va se renseigner auprès de la Société du Grand Paris (SGP).

12. Quels types d'habitations vont remplacer les anciens logements à La Sablière dans le cadre du PRU ? Du privé ou du social ?

Il existe une obligation de reconstitution de l'offre de logements sur le territoire à l'échelle d'Est Ensemble, donc pas uniquement à l'échelle de la ville. Il y avait auparavant 100% de logements sociaux à La Sablière. Avec le nouveau projet, il y en aura 33%, complété par de l'accession sociale à la propriété ou du logement intermédiaire.

13. Qu'en est-il du projet de construction de 3-4 étages le long de la route de Villemomble ?

La Municipalité a revu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour éviter ce qu'il se passe sur l'allée des hêtres, pour avoir de l'habitat résidentiel individuel pour construire moins haut, et préserver le caractère pavillonnaire de cette zone d'habitations.

14. Que va-t-il advenir du Pont des Carrouges ? Concernant les travaux mais aussi le contrôle de l'état du pont car il s'affaisse à certains endroits ?

Il y a en France, un manque de contrôle des infrastructures notamment les ponts et tunnels. La Ville a adhéré aux prestations techniques du CEREMA, qui est l'ancien laboratoire des Ponts et Chaussées, spécialistes sur le sujet et qui réaliseront des études sur les ponts de Bondy. L'une des difficultés reste que la Ville de Bondy n'est souvent pas le seul maître d'ouvrage, ces ponts traversant deux communes (Bondy et Noisy-le-Sec).

Concernant les travaux SEDIF sur le pont, ils étaient nécessaires pour réaliser une déviation d'une canalisation. La Municipalité a refusé de fermer la voie aux Bondynois, il a donc été convenu que les travaux se feraient de nuit pour ne pas avoir à fermer la voie.

Partie 3 : Présentation de la brigade fourrière

15. La brigade intervient elle uniquement sur signalement ?

La brigade travaille suite aux signalements et sur appel des Bondynois. Le matin est consacré au retrait des véhicules, et l'après-midi au relevé des valves [lorsqu'auparavant on utilisait le relevé des compteurs].

16. Au bout de combien de temps une voiture est signalée grâce à la voiture radar ?

L'entreprise Indigo ne peut pas envoyer les plaques d'immatriculation des voitures mais seulement des localisations. La Police Municipale doit donc composer avec des données de géolocalisation pour identifier les voitures concernées. La Police Municipale a développé un outil qui permet désormais d'identifier quel véhicule n'a pas bougé depuis X temps.

La société Indigo contrôle le stationnement réglementaire, elle ne constate pas l'infraction de stationnement au regard du code de la route et ne peut donc pas verbaliser. Cela reste une prérogative de la Police Municipale.

17. Où se trouve la fourrière avec qui la Municipalité travaille ?

Il s'agit de « Remorquage Moulin » à Vaujours. Il faut savoir que les Municipalités doivent faire appel à un fourrieriste qui a un accord avec la Préfecture de Saint-Saint-Denis. Cet accord permet de garantir à la Municipalité de faire appel à 3 fourrieristes pour l'enlèvement des véhicules par la Police Municipale, avec obligation de prise en charge. Cela permet de garantir à la Police Municipale que les enlèvements soient bien effectués.

18. Le stationnement des camions 3.5t est-il bien interdit et verbalisable ?

A l'heure actuelle, les 3.5t sont interdits au stationnement dans certaines rues. Dans ce cas, il est interdit d'y stationner et ils peuvent donc être verbalisés. La Municipalité envisage d'étendre l'interdiction de stationnement à l'ensemble de la commune, à l'exception de certains axes majeurs.

19. La mairie peut-elle intervenir sur les parkings privés des bailleurs ? Car il y a de gros problèmes de stationnement

Les bailleurs sociaux bénéficient d'une exonération sur la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), notamment au titre de la sécurité et la tranquillité résidentielle. Ils doivent donc mener des actions en ce sens pour pouvoir en bénéficier. Il s'agit là d'un levier de pression pour la Municipalité, qui incite vivement les bailleurs à déclencher des enlèvements en cas de stationnement abusif et anarchique. Mais il revient au bailleur de le faire, car il s'agit de résidences privées où la Police Municipale n'a pas compétence à intervenir. La prise en charge leur revient (ou au syndicat de copropriété).

20. Où vont être placées les caméras de surveillance dans le quartier ? Je pense notamment à la Rue René Char où il y a quotidiennement des conduites à risque et un manque de visibilité sur la voirie

Malheureusement les incivilités et conduites à risque ne sont pas propres à Bondy. La vidéoverbalisation est l'une des solutions pour y remédier. La position exacte des futures caméras n'est pas encore déterminée. Il y a une volonté de renforcer la présence des caméras sur la Route de Villemomble, et de développer le maillage au nord de la commune.

La problématique de la temporisation des feux sera remontée au service voirie, car cette situation peut occasionner des conflits sur la route.

Il faut noter également qu'à partir du mois de mai, des radars de vitesse seront installés avenue Gallieni dans les deux sens de circulation.

21. Où en est la vidéosurveillance sur la ville ? Certaines caméras ne fonctionnent pas dans le quartier

Nous n'avons pas d'objectif chiffré concernant la vidéosurveillance. L'objectif est qu'elle puisse évoluer en fonction des besoins, qu'elle soit avant tout utile pour le centre de surveillance urbain et pour l'efficacité et la réactivité des brigades. Elles doivent avoir une utilité opérationnelle. Actuellement, 98% des caméras sont opérationnelles. Les deux caméras citées ne sont pas encore reliées au système. Nous devons donc les connecter.

La position exacte des futures caméras n'est pas encore déterminée, mais il y a une volonté de renforcer la présence des caméras sur la Route de Villemomble, mais aussi développer le maillage au nord de la commune, soit les grands axes de la commune.

22. La Rue Edouard Vaillant est un axe dangereux, notamment au niveau du rond-point, avec du stationnement anarchique. Y a-t-il des études prévues pour y remédier et faciliter la circulation ?

Il y a effectivement des problématiques de circulation sur cette rue (manque de visibilité, impossibilité de croisement car pas d'endroit pour se ranger...). Le service voirie est en train d'étudier des propositions. Il faut également noter que le service voirie est en train d'étudier l'harmonisation des règles des déposes minutes sur la ville, les règles étant différentes en fonction de la localisation actuellement.

23. Quand est-ce que l'équipement sportif du parc de la Mare à la Veuve va être réparé ?

La Ville a recruté un responsable des agrès sportifs au service des sports, ce qui permettra d'être plus réactif sur leur entretien. Concernant le parc de la Mare à la Veuve, Monsieur le Maire va se renseigner pour la réparation de l'équipement sportif.

24. Il y a un projet de construction de logements sur la rue Étienne Dolet et la rue des Carman, avec un étage supplémentaire ajouté. Cependant, il n'y a pas suffisamment de places de stationnement disponibles. La situation est similaire pour la rue Jules Ferry. Quelles mesures envisagez-vous pour ce type de projet de construction ?

En ce qui concerne les constructions rue Étienne Dolet et rue Joe Carman, les permis de construire sont conformes à la réglementation en vigueur. Quant aux logements situés rue Jules Ferry, il faudra attendre les décisions liées aux recours de tiers, ce qui peut prendre plusieurs années.

À titre d'information, la municipalité a actuellement en étude plus de 300 dossiers de constructions illicites

Un dossier de construction illicite fait référence à un projet de construction qui a été réalisé sans respecter les règles d'urbanisme ou les autorisations nécessaires, telles que le permis de construire. Cela peut inclure des travaux effectués sans permis, des modifications de bâtiments sans déclaration préalable, ou encore des constructions qui ne respectent pas les normes de zonage ou d'urbanisme locales.

Lorsqu'une construction est jugée illicite, la municipalité ou les autorités compétentes peuvent entreprendre une procédure pour la régulariser, voire imposer des sanctions, comme la démolition des travaux réalisés illégalement. Les dossiers de construction illicite sont donc des cas en cours d'examen par les autorités pour vérifier si les travaux respectent bien la législation en vigueur et prendre les mesures appropriées.